

## **LISTE DES PIÈCES POUR L'ACQUISITION DE VOTRE MAISON**

Vous souhaitez nous que nous vous assistions pour l'achat de votre maison et nous vous en remercions. Nous vous prions de prendre connaissance des pièces nécessaires à votre projet, énoncées ci-dessous, et de les apporter lors de notre rendez-vous. Un dossier complet nous permettra de faire preuve de réactivité et de fixer rapidement un rendez-vous de signature, en accord avec le notaire du vendeur.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter au **02.21.89.00.05** ou à l'adresse email **anastasia.moreau@notaires.fr**. Vous pouvez également prendre rendez-vous en ligne directement sur notre site internet.

### **ACQUEREUR(S)**

- ✓ Questionnaire d'état civil accompagné de ses pièces justificatives si nécessaires (contrat de mariage, jugement de divorce, récépissé d'enregistrement du pacs,...)
- ✓ Copie recto-verso de votre pièce d'identité en cours de validité
- ✓ Justificatif de placement sous un régime de protection (uniquement pour les personnes concernées)
- ✓ Relevé d'Identité Bancaire, signé au dos par vos soins. En raison d'une recrudescence de falsification des RIB, nous vous remercions de bien vouloir nous adresser votre RIB par courrier ou de le déposer à l'Etude.

*Si vous achetez par l'intermédiaire d'une société, les documents à fournir sont les suivants :*

- ✓ Extrait Kbis datant de moins de trois mois
- ✓ Copie certifiée conforme de vos derniers statuts à jour
- ✓ Procès-verbal de nomination du dirigeant, lorsque celle-ci n'est pas prévue dans les statuts
- ✓ Procès-verbal autorisant l'opération, si celle-ci ne fait pas partie de l'objet social
- ✓ Pièce d'identité recto-verso en cours de validité du dirigeant
- ✓ Relevé d'Identité Bancaire au nom de la société et signé au dos par le dirigeant.

**Si votre société n'est pas encore constituée**, nous pouvons nous en charger soit en amont de la signature du compromis de vente, soit entre le compromis de vente et la signature définitive si la substitution a été prévue.

### **VOS MODALITES FINANCIERES**

Dès que possible, nous vous remercions de nous transmettre les informations relatives à votre emprunt bancaire :

- \* Montant du prêt
- \* Taux de l'emprunt
- \* Durée de l'emprunt
- \* Garanties de l'emprunt

**Dès réception de l'offre de prêt, une copie doit nous être adressée.**

- ✓ Montant de l'apport personnel

Précisions :

- ✓ Si vous êtes mariés sous un régime de communauté et que vous souhaitez investir des liquidités personnelles (reçues dans le cadre d'une succession par exemple) un emploi est parfois nécessaire afin d'assurer votre protection. Nous vous remercions de nous indiquer en amont si vous êtes concernés.

- ✓  Si vous êtes en concubinage, pacsés, ou mariés sous le régime de la séparation de biens, un pourcentage d'acquisition devra être déterminé entre chacun. Ce pourcentage déterminera la répartition financière de la totalité des dépenses liées à votre bien immobilier. N'hésitez pas à nous contacter si vous avez besoin d'un complément d'informations.

### **VOTRE CONSTRUCTION**

Si votre acquisition est soumise à une condition suspensive d'obtention de déclaration préalable ou de permis de construire, ces éléments sont à nous transmettre :

- Le formulaire cerfa de demande de permis de construire ou déclaration préalable ainsi que les annexes
- Le récépissé délivré par la mairie
- L'arrêté de permis de construire ou déclaration préalable délivré par la mairie
- Les documents relatifs à l'affichage du permis de construire

**En raison d'une recrudescence de falsification des RIB, veuillez bien vérifier avec votre banque les coordonnées du RIB de l'Etude sur lequel vous effectuez tous virements, en particulier qu'il contient bien le BIC de la Caisse des dépôts (*Bank Identifier Code* : identifiant international de la banque) BIC : CDCFRPPXXX**